

# **LE CORRESPONDANT ALZHEIMER**

*Dans le cadre de la « Convention de Partenariat »  
Entre l'Etablissement et France Alzheimer Gascogne*

## **Qui peut-il être ?**

- Un aidant familial (conjoint, enfant, sœur, frère,...),
- Un aidant professionnel à domicile (auxiliaire de vie, aide ménagère,...),
- Un professionnel de l'établissement (psychologue, Aide Médico-Psychologique, infirmier(e), Aide-Soignant,...),
- Un bénévole impliqué dans l'accompagnement des personnes âgées à domicile ou en établissement.

## **Pour quoi faire ?**

- être l'interlocuteur privilégié entre
  - les familles et l'établissement,
  - les familles et l'association France Alzheimer Gascogne,
- Assurer la transmission des informations, interrogations et demandes recueillies vers :
  - L'équipe de Direction de l'établissement,
  - Les responsables de France Alzheimer Gascogne,
- Organiser et animer des réunions de familles créatrices de liens et sources de renseignements divers (1 réunion par trimestre environ) à l'attention des adhérents de France Alzheimer Gascogne ou de familles sympathisantes.
- Identifier les familles qui souhaiteraient participer au groupe de « soutien psychologique », animé par un psychologue, rattaché à un ou plusieurs établissements et formé par France Alzheimer .

## **Comment ?**

- En acceptant de donner bénévolement un peu de son temps,
- En suivant une formation simple, assurée par France Alzheimer Gascogne,
- En « gérant » la documentation mise gracieusement à disposition par France Alzheimer Gascogne et en contribuant à sa diffusion ainsi que celle des bulletins d'adhésion.
- En effectuant une première visite à domicile, à son initiative ou à celle de France Alzheimer Gascogne (F.A.G.)

## **Dans quel but ?**

- Rompre l'isolement des familles,
- Faciliter le contact avec l'établissement et mieux le faire connaître des familles,
- Promouvoir le rôle de l'Association et susciter des adhésions auprès des familles pour qu'elles bénéficient des services gratuits de l'association :
  - L'accueil téléphonique,
  - L'accueil individualisé sur rendez-vous,
  - Le soutien et le suivi psychologique par une psychologue diplômée, formée par France Alzheimer.
- Créer un lien et ouvrir aux malades, encore à domicile, l'établissement susceptible de les accueillir.